

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 40206 Numéro SIREN : 385 140 199 Nom ou dénomination : DENGI

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 10040

« DENGİ »

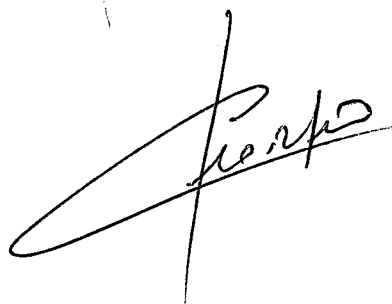
Société par Actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège social : Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

CODIC CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. P.' or similar, written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENGI

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise route de Souchez 62143 ANGRES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 5 1 4 0 1 9 9 0 0 0 1 4

Néant ☐ *Exercice clos le
31/03/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	50 576
	Fonds commercial (1)	AI	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	3 941
	Constructions	AP	AQ	2 284 885
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 244 600
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	448 920
	Immobilisations en cours	AV	AW	27 525
	Avances et acomptes	AX	AY	29 409
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	84 297
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	43 700
	Autres titres immobilisés	BD	BE	69 599
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 215
TOTAL (II)		BJ	BK	4 032 924
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	19 797
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	1 464 838
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 797
	Autres créances (3)	BZ	CA	138 639
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	92 929
	Disponibilités	CF	CG	904 654
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	161 180
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	96 727
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	4 129 651
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *				
Immobilisations :				
Stocks :				
Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DENG		Néant ☐	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)	DA	48 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 326 149		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	698 013		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 076 963		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	128 797		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	128 797		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 533 870		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 548		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 463 679		
	Dettes fiscales et sociales	DY	951 742		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	35 834		
	Autres dettes	EA	38 269		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	7 026 945		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 232 706		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 965 664			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 107			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENG		Exercice N		Néant ☐		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	35 829 060		35 829 060		
	Production vendue { biens * services *	FD 24 761	FE	24 761		
		FG 797 814	FH	797 814		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 36 651 636	FK	36 651 636		
	Production stockée*					
	Production immobilisée*					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			108 526		
	Autres produits (1) (11)			66 816		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 36 826 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 29 432 730		
	Variation de stock (marchandises)*			FT (123 854)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 166 663		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV (10 158)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 1 913 640		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 372 712		
	Salaires et traitements*			FY 2 520 198		
	Charges sociales (10)			FZ 680 628		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA 577 894	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC 3 797	
	Autres charges (12)			GD 128 797		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE 907
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF 35 663 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GG 1 163 019		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ 2 260		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL 3 979		
	Différences positives de change			GM 73 324		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
Total des produits financiers (V)					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GP 79 564		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ 92 929		
	Différences négatives de change			GR 39 945		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS		
Total des charges financières (VI)					GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU 132 874	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV (53 310)	
					GW 1 109 709	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RG

Désignation de l'entreprise **SAS DENGI**Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 930		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	39 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	41 930		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	11 014		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	42 345		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	53 360		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11 429)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	145 359	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	254 906	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	36 948 473	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	36 250 460	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	698 013	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	5 559
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quiniques D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	97 594
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					
				Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				11 014		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				42 345		
Produits des cessions d'éléments d'actif					2 930	
					39 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					
				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		
Désignation de l'entreprise: SAS DENG														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	50 576	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG	1 270 125	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	2 681 054						KJ	2 706 291	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1							KM	211 638	KN		KO	12 297		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2							KP	2 404 334	KQ		KR	31 605	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3							KS	1 820 508	KT		KU	53 921	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV	191 462	KW		KX	19 991		
		Matériel de transport *									KY	20 818	KZ		LA	144 345		
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	364 190	LC		LD	84 902		
		Emballages récupérables et divers *									LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	22 548	LI		LJ	4 976		
	Avances et acomptes										LK		LL		LM	29 409		
	TOTAL III										LN	9 011 918	LO		LP	381 449		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T		
		Autres participations										8U	99 997	8V		8W	28 000	
Autres titres immobilisés										IP	69 064	IR		IS	535			
Prêts et autres immobilisations financières										IT	1 215	IU		IV				
TOTAL IV										LQ	170 276	LR		LS	28 535			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	9 232 771	ØH		ØJ	409 984			
Cadre B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	50 576	IX	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY	1 270 125	LZ	
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB	2 706 291	MC	
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME	223 935	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions									IS		MG		MH	2 435 940	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK	1 874 430	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers									IU		MM		MN	211 453	MO	
		Matériel de transport									IV		MP	42 345	MQ	122 818	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique									IW		MS		MT	449 092	MU	
		Emballages récupérables et divers *									IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours										MY		NZ		NA	27 525	NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE	29 409	NF	
	TOTAL III										IV		NG	42 345	NH	9 351 022	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations										IØ		ØX		ØY	127 997	ØZ
Autres titres immobilisés										II		2B		2C	69 599	2D		
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	1 215	2G		
TOTAL IV										I3		NJ		NK	198 811	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		OK	42 345	ØL	9 600 411	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 50 146	PF 430	PG	PH 50 576
TOTAL I		RK 50 146	RM 430	RN	RO 50 576
Terrains		PI 1 928	PJ 2 012	PK	PL 3 941
Constructions	Sur sol propre	PM 383 781	PN 174 066	PO	PQ 557 848
	Sur sol d'autrui	PR 118 645	PS 9 529	PT	PU 128 175
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 1 401 341	PW 197 519	PX	PY 1 598 861
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ 1 103 007	QA 141 593	QB	QC 1 244 600
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 114 296	QE 13 162	QF	QG 127 458
	Matériel de transport	QH 20 818	QI 15 356	QJ	QK 36 175
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 261 062	QM 24 223	QN	QO 285 286
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 3 404 883	QV 577 464	QW	QX 3 982 347
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 3 455 030	ØP 577 894	ØQ	ØR 4 032 924

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le: 31/03/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS DENG I

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col.:5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A; Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R G

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG	UH	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	43 700	UM		UN	43 700			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	1 215	UV		UW	1 215			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 438		8 438					
	Autres créances clients	UX	355 219		355 219					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	690		690					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1		1					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	48 771		48 771				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 346		48 346				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	40 830		40 830					
	Charges constatées d'avance	VS	161 180		161 180					
	TOTAUX		VT	708 392	VU	663 477	VV	44 915		
RENOIS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 107		2 107						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 531 762		470 481		1 533 999		1 527 281		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 548		3 548						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 463 679		2 463 679						
Personnel et comptes rattachés		8C	514 340		514 340						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	160 200		160 200						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 616		5 616						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	271 537		271 537						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	35 834		35 834						
Groupe et associés (2)		VI	47		47						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	38 269		38 269						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	7 026 945	VZ	3 965 664		1 533 999		1 527 281		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	47					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	538 722	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 10 232 707 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 698 014 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

« DENGİ »

Société par Actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège social: Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à €698 013,86, à savoir :

- à distribuer à titre de dividendes.....€501 000,00
- le solde à la réserve facultative €197 013,86

Chaque action donnera droit à un dividendes de €167.

Nous vous précisons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020 :

1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « *flat tax* » de 30% regroupant :

* Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune ;

* Les prélèvements sociaux de 17,20% ;

Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les Associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à €4 800, soit 10% du capital social,
- Le poste « autres réserves » sera porté de €2 326 149,24 à €2 525 163,10.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué aux Associés, les dividendes suivants, à savoir :

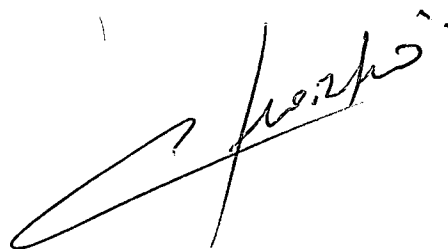
- Par décision de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.

RG

- Par décision de l'Assemblée Générale 29 septembre 2021, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.
- Par décision de l'Assemblée Générale 29 septembre 2022, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. 2023', written diagonally across the page.



Grégoire & Associés

PARC DE L'HORLOGE - 21/23, RUE DU PETIT ALBI

BÂTIMENT LE CERES 303 - 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

TÉL. : 01 34 22 00 84 - FAX : 01 34 22 00 87 - EMAIL : cergy@sagg.fr

DENGI

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES AU CAPITAL 48 000€

SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIFS A L'EXERCICE CLOS

AU 31 MARS 2023

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL : 23, RUE LA BOETIE - 75008 PARIS - TÉL. 01 43 12 86 00 - FAX : 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : www.sagg.fr
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00039 - APE 6920 Z

PARIS - CERGY-PONTOISE - NANCY - REIMS - STRASBOURG - VANNES - DIJON

DENGI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2023

Aux actionnaires de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DENGI relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente en rayon auxquelles ils appartiennent. Compte-tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du « premier entrée - premier sorti ».

Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, à sa correcte application. De plus, nous avons apprécié que la valorisation du stock au dernier prix de réapprovisionnement, méthode non retenue par le plan comptable général, en raison de la rotation rapide du stock ne conduit pas à une divergence significative d'évaluation du stock à la date de clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 18 juillet 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy Pontoise
Le 14 Septembre 2023

Le commissaire aux comptes
Grégoire & Associés
Signé électroniquement le 15/09/2023 par
Veronique Pizzaferrì

Grégoire&Associés

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 577	50 577		430
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 270 125	3 941	1 266 184	1 268 196
Constructions	5 366 167	2 284 885	3 081 282	3 418 495
Installations techniques, matériel et outillage	1 874 430	1 244 601	629 830	717 502
Autres immobilisations corporelles	783 365	448 921	334 444	180 293
Immob. en cours / Avances & acomptes	56 935		56 935	22 548
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	127 997		127 997	99 997
Autres titres immobilisés	69 600		69 600	69 065
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 215		1 215	1 215
ACTIF IMMOBILISE	9 600 411	4 032 925	5 567 486	5 777 742
Stocks				
Matières premières et autres approv.	19 798		19 798	9 640
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 464 839		1 464 839	1 340 984
Créances				
Clients et comptes rattachés	363 658	3 797	359 860	366 328
Fournisseurs débiteurs	28 446		28 446	24 666
Personnel	692		692	2 201
Etat, Impôts sur les bénéfices	48 771		48 771	122 271
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	48 347		48 347	58 806
Autres créances	12 384		12 384	14 849
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 709 178	92 930	1 616 248	1 155 946
Disponibilités	904 655		904 655	1 141 759
Charges constatées d'avance	161 181		161 181	123 474
ACTIF CIRCULANT	4 761 948	96 727	4 665 221	4 360 925
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	14 362 359	4 129 652	10 232 707	10 138 667

Bilan

	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 326 149	1 993 255
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	698 014	833 894
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 076 963	2 879 949
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	128 798	7 324
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	128 798	7 324
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	3 531 763	4 070 486
Découverts et concours bancaires	2 107	2 124
Emprunts et dettes financières diverses	3 549	3 349
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 463 680	2 134 095
Personnel	514 340	548 960
Organismes sociaux	160 200	157 110
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 617	6 947
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	271 585	217 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 835	47 616
Autres dettes	38 270	63 551
Produits constatés d'avance		
DETTES	7 026 946	7 251 393
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	10 232 707	10 138 667

Compte de résultat

	31/03/23	31/03/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	35 829 060	31 960 388
Production vendue	822 576	674 672
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	175 343	125 665
Total	36 826 979	32 760 725
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	29 432 730	25 914 622
Variation de stock (m/ses)	-123 855	79 520
Achats de m.p & aut.approv.	166 664	124 531
Variation de stock (m.p.)	-10 158	-2 045
Autres achats & charges externes	1 913 640	1 214 149
Total	31 379 021	27 330 777
Impôts, taxes et vers. assim.	372 713	376 234
Salaires et Traitements	2 520 199	2 404 357
Charges sociales	680 628	676 958
Amortissements et provisions	710 490	560 526
Autres charges	908	2 272
Total	4 284 938	4 020 346
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 163 020	1 409 602
Produits financiers	79 565	14 347
Charges financières	132 875	130 796
Résultat financier	-53 310	-116 450
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	1 109 709	1 293 152
Produits exceptionnels	41 930	7 131
Charges exceptionnelles	53 360	3 708
Résultat exceptionnel	-11 430	3 423
Participation des salariés	145 360	159 006
Impôts sur les bénéfices	254 906	303 676
RESULTAT DE L'EXERCICE	698 014	833 894

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques	x		
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant	x		
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières	x		
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance	(Détail)		
– Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Autres opérations non inscrites au bilan	x		
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE		x	
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 10 232 707 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 698 014 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : TH/TF 00–02

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une mise en demeure de la DREETS a été reçue le 16/02/2023 concernant l'absence de mesures correctives sur l'index égalité homme-femme 2022.

Suite à l'expiration du délai accordé (1 mois) pour conformer la société à ses obligations, considérant l'absence de régularisation, la DREETS d'après l'article L2242-8 du code du travail décide d'appliquer une pénalité de 0.6% de la masse salariale à partir d'avril 2023.

Cette pénalité pendra fin au dépôt d'un accord ou d'un plan d'action.

Le risque n'étant pas quantifiable, il n'a pas fait l'objet d'une provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 577			50 577
Immobilisations incorporelles	50 577			50 577
– Terrains	1 270 125			1 270 125
– Constructions sur sol propre	2 706 292			2 706 292
– Constructions sur sol d'autrui	211 638	12 297		223 935
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 404 335	31 606		2 435 940
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 820 509	53 922		1 874 430
– Installations générales, agencements aménagements divers	191 462	19 991		211 453
– Matériel de transport	20 819	144 346	42 346	122 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	364 191	84 902		449 093
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	22 548	4 977		27 525
– Avances et acomptes		29 410		29 410
Immobilisations corporelles	9 011 918	381 450	42 346	9 351 022
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	99 997	28 000		127 997
– Autres titres immobilisés	69 065	535		69 600
– Prêts et autres immobilisations financières	1 215			1 215
Immobilisations financières	170 277	28 535		198 812
ACTIF IMMOBILISE	9 232 772	409 985	42 346	9 600 411

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		381 450	28 535	409 985
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		381 450	28 535	409 985
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		42 346		42 346
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		42 346		42 346

Immobilisations corporelles

Composants

Notes sur le bilan

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) TERRAIN MAISON 2	50 000	0 Mois	
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) GROS OEUVRE	140 000	720 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) FACADE ETANCHEI	17 500	240 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) IGT	105 000	180 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) AGENCEMENTS	87 500	60 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) GROS OEUVRE DRIVE LIEVIN	833 648	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) FACADES ETANCHEINTE DRIVE LIE	655 923	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) IGT DRIVE LIEVIN	130 802	180 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) ELECTRICITE DRIVE LIEVIN	94 783	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) AGENCEMENT DRIVE LIEVIN	168 019	84 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT FROID ALIMENTAIRE DRIVE LIE	201 235	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT VOIRIE / RESEAUX DIVERS PGF	111 671	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT SOLDE ELECTRICITE	6 479	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT LOT GO DRIVE PCG	41 361	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT FACADES ETANCHEITE DRIV	29 633	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT LOT ELECTRICITE DRIVE 758	7 500	120 Mois	Linéaire
TOTAL	2 681 054		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 147	430		50 577
Immobilisations incorporelles	50 147	430		50 577
– Terrains	1 929	2 013		3 941
– Constructions sur sol propre	383 782	174 067		557 848
– Constructions sur sol d'autrui	118 646	9 529		128 175
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 401 342	197 520		1 598 861
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 103 007	141 594		1 244 601
– Installations générales, agencements aménagements divers	114 297	13 162		127 459
– Matériel de transport	20 819	15 357		36 176
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	261 063	24 224		285 286
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 404 883	577 465		3 982 348
ACTIF IMMOBILISE	3 455 030	577 895		4 032 925

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 708 393 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	43 700		43 700
Prêts			
Autres	1 215		1 215
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	363 658	363 658	
Autres	138 640	138 640	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	161 181	161 181	
Total	708 393	663 478	44 915
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUIT A RECEVOIR TTC	2 814
Total	2 814

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	3 797
TOTAL	3 797

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 92 930 Euros. Par catégorie de valeurs mobilières, les éléments significatifs sont :

	Montant
DEPRECIATION DES VMP	92 929
TOTAL	92 929

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 Euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 324	128 798	7 324		128 798
Total	7 324	128 798	7 324		128 798
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		128 798	7 324		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 026 946 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	2 107	2 107		
– à plus de 1 an à l'origine	3 531 763	470 481	1 534 000	1 527 282
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 549	3 549		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 463 680	2 463 680		
Dettes fiscales et sociales	951 695	951 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 835	35 835		
Autres dettes (**)	38 317	38 317		
Produits constatés d'avance				
Total	7 026 946	3 965 664	1 534 000	1 527 282
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	538 723			
(**) Dont envers les associés	47			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	197 389
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	200 159
DETTE PROVIS.PARTICIP. SAL.	144 050
DETTE PROV. PRIME INTERESSEMENT	47 712
PRIMES CONVENTIONNELLE À PAYER	48 751
PRIME BILAN AU PERS. À PAYER	72 578
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	29 072
TAXE APPRENTISSAGE À PAYER	4 419
CHAR. SO. S. PRIME DE BILAN A PAYER	20 322
COTISATION CSE A REGLER	6 267
ETAT – CHARGES A PAYER	250 996
TAXE APPRENTISSAGE	4 491
AIDE A LA CONSTRUCTION	13 392
Total	1 039 596

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	161 181		
Total	161 181		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	24 762		24 762
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	735 637		735 637
Ventes de marchandises	35 829 060		35 829 060
Produits des activités annexes	62 177		62 177
TOTAL	36 651 636		36 651 636

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 000 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 92 957 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	371 829
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	371 829
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	92 957
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	653 514
Engagements de crédit-bail mobilier	8 210
Engagements de crédit-bail immobilier	
nantissement du fond de commerce	1 500 000
Privileges du preteur de denier	500 000
nantissement fond de commerce	400 000
Privileges du preteur de denier	1 100 000
Nantissement de compte de titre financier de la banque	1 000 000
Autres engagements donnés	4 500 000
Total	5 161 724
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres opérations non inscrites au bilan

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)

Objectif commercial

PROMESSE UNILATERALE DE VENTE

CESSION TERRAIN A BATIR ROUTE DE SOUCHEZ

Le 06 Avril 2022, une promesse unilatérale de vente a été signée.

Cette promesse a pour objet la cession d'un terrain à bâtir appartement à un ensemble immobilier situé 2A route de Souchez, acquis le 21 septembre 2018.

Celle-ci expirera le 31 août 2023.

La vente, si elle se réalise (levée des réserves et à l'accomplissement des conditions suspensives), aura lieu moyennant le prix principal de 350 000€.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 653 514 Euros

Le coût du passif social pour l'ensemble du personnel peut-être estimé

pour l'année clos au 31/03/2023 à 653 514€ charges incluses

La valeur actuelle probable des indemnités à verser peut être estimée à 420 341€

Les paramètres utilisés pour réaliser cette évaluation sont :

–taux de revalorisation à compter de 2017 1%

–départ prévu à 65 ans

–taux de rotation retenu de 2% pour les employés et 0% pour les cadres

–taux d'actualisation de 2.25%

–taux de charges sociales moyen de 42% pour les employés et 50% pour les cadres

–table de mortalité réglementaire TF 00-02

–taux de capitalisation net de frais 2,25%

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.